



LA HOLLANDE DU NORD ET L'ÎLE DE TEXEL
Du 4 au 7 juin 2020

Nom et prénom de la (du) membre (tels que figurant sur le passeport) :

Mme/M. :
Adresse : Code postal : Ville :
Passeport n° : Date de naissance : Nationalité :
Tél. privé : Tél. bureau : GSM :
E-mail privé : E-mail professionnel :

Nom et prénom de l'invité(e) (tels que figurant sur le passeport) :

Mme/M. :
Adresse : Code postal : Ville :
Passeport n° : Date de naissance : Nationalité :
Tél. privé : Tél. bureau : GSM :
E-mail privé : E-mail professionnel :

Réservation de chambres :

..... chambre double au prix de 601 € par personne (Grand lit / Lits jumeaux – Biffer la mention inutile)

Prix réservation rapide membre (avant le 28/02/2020) : 589 € Prix non-membre : 618 €

..... chambre(s) simple(s) au prix de 749 € par personne

Prix réservation rapide membre (avant le 28/02/2020) : 734 € Prix non-membre : 770 €

Prix total à payer : €. Je verse un acompte de 200 € par personne, soit €, sur le compte du

CARREFOUR EUROPÉEN IBAN : BE80 0013 9258 8277 BIC : GEBABEBB

avec les mentions « Acompte HOLLANDE » à l'inscription et « Solde HOLLANDE » au paiement du solde.

Le solde du voyage sera payé selon les modalités figurant dans le descriptif de l'activité.

Table with 4 columns: Clôture des inscriptions (24/04/2020), Dates de paiement, À l'inscription (200 €), Solde (24 avril 2020 au plus tard)

- J'ai pris connaissance et j'approuve les Conditions générales figurant au verso du présent bulletin.
Je suis assuré en assistance rapatriement et je joins l'attestation d'assurance à la présente.

Nous conseillons à chaque participant de souscrire une assurance voyage et une assurance annulation.

ATTENTION : LES INSCRIPTIONS NE SONT VALABLES QU'APRÈS RÉCEPTION DE CE BULLETIN ET DE LA PREUVE DE PAIEMENT DE L'ACOMPTE PAR LE RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ !

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone.

Date :

Signature :

Table with 2 columns: Responsable de l'activité (Veronica RAUWS) and Organisé en collaboration avec (AGENCE PIETERS)



Conditions générales du Carrefour européen asbl

1. Le Carrefour européen asbl – ci-après dénommé « Association » – n’encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenu responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d’accidents survenus à un participant durant les activités de l’Association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d’assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d’assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L’Association ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L’Association n’encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d’annulation d’activités programmées ou de modifications apportées à l’organisation des activités.
4. **Seules les Conditions générales de l’agence de voyages mentionnées ci-dessous ou dans le descriptif sont d’application en cas d’annulation d’une activité, de désistement ou d’absence au départ.**
5. En cas de non-réception du paiement dans les 4 jours ouvrables après la date d’inscription, le participant sera automatiquement placé sur une liste d’attente.
6. La signature du présent bulletin d’inscription implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l’obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
7. Dans le cadre de ses activités, l’Association se limite à collecter et centraliser les demandes de participation et de les transmettre à l’agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l’Association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage au sens de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées ou des dispositions de la loi belge du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l’agence ou l’opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l’exclusion de toute responsabilité dans le chef de l’Association ou de ses responsables.

Conditions générales de l’agence VOYAGES PIETERS

Conditions d’annulation :

Sous réserve de conditions différentes de l’organisateur (précisées à l’inscription), le dédommagement est fixé forfaitairement comme suit :

- 10 % du prix total du voyage, avec un minimum de 100 € pour une annulation survenant jusqu’à 46 jours avant la date de départ ;
- 30 % du prix total du voyage pour une annulation survenant entre 45 et 20 jours avant la date du départ ;
- 50 % du prix total du voyage pour une annulation survenant entre 19 et 10 jours avant la date du départ ;
- 100 % du prix total du voyage pour une annulation survenant à partir de 9 jours avant la date du départ ou en cas de non-présentation le jour du départ.

**Seul le texte français fait foi en cas de contestation.
Only the French text is legally binding.**

The English text can be consulted on our website: <https://www.carrefoureuropeen.eu>.